

Le Crédit Municipal est un établissement public de crédit et d'aide sociale. C'est aussi une banque qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers et les associations.

- **LES PRÊTS PERSONNELS**
- **LES RACHATS DE CRÉDITS**
- **LES COMPTES BANCAIRES**
- **L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS SOLIDAIRES**
- **LES PRÊTS SUR GAGE, EN EXCLUSIVITÉ AU CRÉDIT MUNICIPAL**

Agence de Montpellier

39, avenue Georges Clémenceau
34 000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 92 62 25
agence-montpellier@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Perpignan

37, avenue du Général de Gaulle
66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 35 34 33
agence-perpignan@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Carcassonne

29, boulevard Marcou
11 000 CARCASSONNE
Tél. : 04 68 11 45 10
agence-carcassonne@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Nîmes Guizot

8, rue Guizot
30 000 NÎMES
Tél. : 04 66 36 66 46
agence-nimes@credit-municipal-nimes.fr



Etablissement Public

**GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS**

crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* Pour 1500€ empruntés sur 18 mois, vous remboursez **18 mensualités de 84,32€**, hors assurance facultative. Frais de dossier offerts. Taux débiteur fixe de 1,489%. **TAEG fixe de 1,50 %**. **Montant total dû : 1517,76€**. Le coût mensuel standard de l'assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, souscrite auprès de **SURAVENIR**, est de 0,53€ par mois, jusqu'à 65 ans et se déduit en totalité, soit 9,54€ du montant du prêt versé à l'emprunteur. Taux Annuel Effectif de l'Assurance facultative : 0,82%

LE PRÊT FLASH DU CRÉDIT MUNICIPAL

UN TAUX
INCOMPARABLE
DE **1,50%***

TAEG FIXE

Sur 18 mois

pour
1 500 €

Empruntez
maintenant,
remboursez
plus tard**



MET 16 allée Pict, 30 660 Gallargues-Le-Montueux - Crédit photo : iStock - Ne pas jeter sur la voie publique.



Etablissement Public

**GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS**

crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

BUDGET

Le Prêt « Flash » du Crédit Municipal est un crédit simple, pour tout projet, qui peut vous éviter de faire appel à un crédit renouvelable :

L'offre du moment :

- 1 500€
- Mensualité fixe
- Empruntés sur 18 mois
- Frais de dossier offerts
- TAEG fixe de 1,50%
- Différé partiel de paiement de 3 mois possible **



Le conseil de Nathalie, directrice d'agence :

"Que vous ayez des envies d'ailleurs ou des difficultés passagères, vérifiez toujours la mensualité que vous pouvez rembourser en fonction de votre budget, c'est important pour faire le bon choix !"

LES + DU CRÉDIT MUNICIPAL

Un prêt tout projet : moto, aménagements, voyage, événement important...	Pour des petits projets ou de grosses difficultés : de 1500€ à 46000€	Pour les personnes pressées ou les patientes : de 2 à 10 ans (24 à 120 mois)
DEMANDE DE PRÊT POSSIBLE EN LIGNE	Aucun apport personnel demandé ! Sinon pourquoi faire un prêt ?	Des conseillers proche de chez vous, disponibles pour un conseil et un suivi sur toute la durée de votre prêt.

Consultez les offres du Crédit Municipal sur Internet ou contactez un de nos conseillers en agence.

QUESTIONS DIVERSES

Vous avez un projet mais déjà des crédits ?

Vous pouvez tout à fait réaliser un prêt FLASH dans la limite de votre endettement bien sûr mais le rachat de crédits est certainement une solution à envisager, nos taux sont parmi les plus bas du marché et vous pouvez y inclure un budget « projet ».

Et l'assurance dans tout ça ?

Elle est facultative mais recommandée. Avec, vous êtes assuré que vos proches n'auront rien à payer s'il vous arrive un problème majeur... décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

→ **Renseignez-vous**

PRÉPARATION DU DOSSIER

La liste des pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Le dernier relevé de tous les comptes bancaires
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un RIB
- Le dernier relevé de tous les comptes bancaires
- La fiche de dialogue (demande de prêt) qui est téléchargeable sur www.credit-municipal-nimes.fr

Le Crédit Municipal se réserve le droit de vous demander d'autres pièces nécessaires à l'étude de votre dossier.

Rendez-vous :

✉ En agence

☎ Par téléphone

🌐 Sur la demande en ligne

Dès réception de votre dossier ou lors de votre rendez-vous, nous vous donnons une réponse de principe immédiate et une réponse définitive très rapidement.

* Les conditions énoncées ne sont pas contractuelles, en vigueur du 15/07/2018 au 31/12/2018, susceptibles de modifications. Elles sont communiquées sous réserve de l'étude et de l'acceptation par le Crédit Municipal de Nîmes de votre dossier, que le taux d'endettement du(es) emprunteur(s) ne dépasse pas 33 %, et que le Reste à Vivre respecte les ratios, la mensualité du prêt souscrit comprise (selon le mode de calcul adopté par le Crédit Municipal).

** En cas de décalage de remboursement de 3 mois, vous ne rembourserez rien pendant 3 mois puis 18 mensualités de 84,63€ soit un TAEG Fixe de 1,495%. Montant total dû : 1 523,34 €.

L'emprunteur peut, dans un délai de 14 jours calendaires à compter de son acceptation de l'offre, revenir sur son engagement en exerçant son droit de rétractation auprès de la Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, Établissement Public d'Aide sociale, siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NÎMES cedex 01. Tel 04.66.36.62.62. N° SIRET 263 000 473 000 94, code APE 651 E, mandataire d'assurance N°ORIAS 09050888. Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS Cedex 09 ou sur www.orias.fr. Le Crédit Municipal de Nîmes est déclaré auprès de la CNIL. Par conséquent en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et du Règlement Général de la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition que vous pouvez faire valoir à tout moment, gratuitement, en contactant le Crédit Municipal de Nîmes à l'adresse ci-dessus. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE